



## Indus de la caf apres changement de situation

Par **saida boukir**, le **14/12/2016** à **16:03**

Bonjour!

il y'a deux mois j'ai declaré un changement de situation a la caf comme suite:  
mon compagnon en l'occurrence le papa de mon flis vit avec moi depuis 2012.il est sans papier.neanmoins il declare ses impos chaque année.

A la caf on m'a reclamé ses feuilles d'impos je les ai transmis, il y'a bien des sommes declarée mais j'ai aussi précisé qu'il est sans papier.

Après recalcule dee prestations recues depuis 2012, on me notifie que j'ai un undus de presque 5000 euros, et que desormais mes droits changent mais en baisse.

Ma question est:

étant donné que mon compagnon est sans papier sans contrat de travail est ce qu'il est tenu de payer la pension alimentaire, et participer aux autres depenses.si c'est oui, est ce qu'il a dans ce cas il a des droits aussi.c'est a dire copter dans le foyer fiscal.

Svp voulez vous m'indiquer les pistes a suivre.

Je suis au rsa depuis octobre 2015.

Merci.

Par **youris**, le **14/12/2016** à **17:10**

bonjour,

la pension alimentaire est fixée par le jaf en fonction des moyens du débiteur de la pension alimentaire.

si les moyens du débiteur changent, il peut demander une modification du montant de la pension alimentaire.

pour obtenir un titre de séjour de parent d'enfant français, il faut subvenir à ses besoins si votre compagnon ne participe pas à l'entretien de son enfant, il ne pourra pas obtenir de titre de séjour à ce titre

étant sans papier, il ne peut pas travailler, quels sont alors ses revenus ?

j'ignore ce que signifie le verbe "copter" qui ne figure pas dans le petit larousse.

salutations

Par **Visiteur**, le **14/12/2016** à **18:11**

Oui, je ne comprends pas comment il peut être salarié sans papiers.

Par **saida boukir**, le **16/12/2016** à **20:23**

bonjour!

Mon compagnon, car on n'est pas marié ni paccé, n'est pas un salarié, et n'a aucun contrat de travail, et la CAF le sait car j'ai déclaré qu'il travaille de temps en temps et c'est ce qu'il déclare aux impôts.

Je sais pour les papiers ce qu'il lui faut

Ma question portait surtout sur le fait que :

J'ai l'impression que la CAF dans son calcul de mes prestations n'a pris en considération qu'un volet à sens unique. C'est à dire elle a pris ses ressources en considération pour la pension alimentaire et le loyer mais elle n'a pas pris en compte lorsqu'elle a calculé nos droits étant donné qu'il n'a pas ses papiers

J'espère que vous avez compris ce que je veux dire.

merci pour votre réponse.